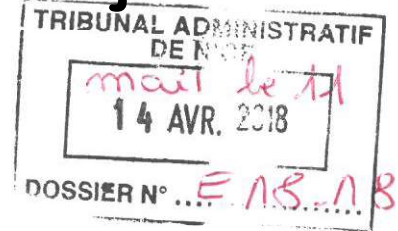




PRÉFET DES ALPES-MARITIMES



Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Elections et de la Légalité
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité
Affaire suivie par : Aurélie MATHIEU
04.93.72.29.88

Nice, le 10 AVR. 2018

Le préfet des Alpes-Maritimes

✉ aurelie.mathieu@alpes-maritimes.gouv.fr

à

K-DIRECT-ALPES-Legalite DUP Enquête Publique Expression Conseil
Départemental GRASSE, Achamps et la Paoute enquête publique 2018 TA 18

Monsieur le président
du tribunal administratif de Nice
Villa la Côte
33, boulevard Franck Pilatte
06000 Nice

Objet : Désignation de commissaire enquêteur
Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Création d'une liaison routière entre la RD6185 et le giratoire de la Paoute à Grasse
Enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique (DUP), emportant la mise en
compatibilité des PLU de Grasse et Mouans Sartoux et parcellaire conjointe

Réf : Article R123-5 du code de l'environnement

P.J : Résumé non technique de l'étude d'impact

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes m'a remis en vue du lancement de l'enquête publique préalable à DUP, parcellaire conjointe et emportant la mise en compatibilité des PLU des communes de Grasse et Mouans Sartoux, le dossier relatif au projet visé en objet.

A l'issue de l'instruction de ce dossier et conformément aux dispositions du code de l'environnement citées en référence, je vous remercie de bien vouloir désigner un(e) commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique conjointe qui devrait se dérouler à compter de la mi-juin 2018.

Pour le Préfet
Le Secrétaire
DIRECTION
Frédéric MAC KAIN